

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 5 octobre 2018 à 9 heures

L'an deux mille dix-huit et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents : Christian LAURAIRE, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Monique DELFAU

### Ordre du jour

- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019 : autorisation de signature.
- Section de Laborie : demande d'acquisition d'une parcelle par Monsieur Jean-Noël COUMOUL.
- Éclairage public à Montgros et Esclauzet
- Vente SERRY/GILIBERT : décision pour l'acquisition de bien soumis au droit de préemption urbain.
- Questions diverses.

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2018.*

- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019 : autorisation de signature.

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2018/2019 soit de 848 € par enfant (Pour la commune 6 élèves sont concernés soit 5 088 €)

*Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.*

*Le conseil municipal :*

- *Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019, la somme de 848 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues.*
- *Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Section de Laborie : demande d'acquisition d'une parcelle par Monsieur Jean-Noël COUMOUL.**

***M. Thierry BRUNEL quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.***

Le maire informe le conseil que M. Jean-Noël COUMOUL propriétaire à Laborie, a sollicité la commune dans le but d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 500 d'une superficie de 4530 m<sup>2</sup>, qui touche ses parcelles et qui appartient aux habitants de Laborie.

Il communique le plan cadastral qui fait apparaître la parcelle que souhaite acquérir M. Jean-Noël COUMOUL.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette vente.

***Le conseil municipal:***

- *Se prononce favorablement sur le principe de cession de ce bien de section,*
- *fixe le prix de vente à 0.60 € le m<sup>2</sup> soit 2 718 €,*
- *Charge le Maire de convoquer les électeurs membres de la section de Laborie afin qu'ils donnent leur avis sur cette vente,*
- *dit que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

***Monsieur Christian LAURAIRE entre en salle des séances.***

➤ **Éclairage public à Montgros et Esclauzet**

En raison de la modification du projet demandée par la mairie (passage en souterrain), le devis pour l'éclairage public de Montgros - auquel a été rajouté le déplacement d'un poteau à Esclauzet - a été actualisé, le montant total s'élève à 4 339.42 € HT.

Ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 2 169.71 €.

Ce fonds de concours entrera dans l'assiette du calcul de la contribution, en application des règles du syndicat.

*Le conseil municipal est invité :*

- *à se prononcer sur la suite à donner à ce projet*
- *à autoriser le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.*

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :***

- *de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours,*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vente SERRY/GILIBERT : décision pour l'acquisition de bien soumis au droit de préemption urbain.**

Le Maire informe de l'arrivée en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner de Maître VAISSADE -MAZAURIC, notaire à Saint-Flour concernant deux parcelles appartenant à M. Roger SERRY, propriété située à Larbre et Lauzardie, constituée par les parcelles AB 1 (en partie) et C 176. Ces parcelles sont soumises au droit de préemption urbain, institué par délibération du 10 avril 2012.

La municipalité a possibilité de faire jouer son droit de préemption concernant ces parcelles.

Le maire sollicite l'avis du conseil.

*Le conseil par vote à main levée, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de demander l'ouverture du dossier auprès de Saint-Flour Communauté.*

➤ **Questions diverses**

- Il est décidé de faire porter 4 ou 5 camions de tout venant à Montgros.
- Lecture de la lettre de M. Pierre BIRON relative à sa demande d'ouverture d'un chemin pour accéder à sa parcelle A 594.
- Le conseil est informé qu'une manifestation est organisée à Laveissière, à l'initiative de l'Association des Maires du Cantal, pour protester contre le dysfonctionnement répété des lignes téléphoniques.
- Le conseil donne son accord pour le broyage des branches entreposées sur la route d'Espeyrac par M. Pierre GILIBERT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 45.

Le Maire  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT  
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL